

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 septembre 2019

L'An Deux Mil Dix-neuf, le jeudi 12 septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mmes Pascale FOUGERAY et Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absents excusés : M. Laurent MAUDET.

Absents : Mme Yveline LEPESQUEUR, MM. André MAUFAY et Christophe CHATELAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Pascale FOUGERAY a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h36.

Approbation du procès-verbal du 25 juillet 2019.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 25 juillet 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Point sur la rentrée scolaire.

Le SIVOS accueille cette année 154 enfants : 107 à Maresché et 54 à Saint-Marceau.

À l'école du Val d'Orthon, il y a 55 élèves en maternelle, répartis en deux classes mélangeant les trois niveaux (PS, MS et GS), 27 en CP et 25 en CE1-CE2.

Le corps enseignant n'a pas changé hormis pour le personnel complétant les temps partiels.

Entre 90 et 95 enfants déjeunent tous les jours au restaurant scolaire. Suite au départ d'un agent, une nouvelle personne a été recrutée pour le service. Elle est titulaire d'un CAP Petite Enfance et semble bien s'intégrer. Elle a pris l'initiative d'organiser des jeux pour les plus petits sur la cour.

Madame le Maire présente ensuite le livret de suivi de bonne conduite mis en place pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire : il sera remis à chaque semaine aux parents pour qu'ils le signent.

Mme Françoise POTIER rejoint la séance à 19:46.

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelles ZS n°117 (7, rue des Mésanges) et ZN n°152 (15, impasse des Marronniers).

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

Communauté de communes : approbation du rapport de la CLECT du 10 juillet 2019.

Madame le Maire rappelle le rôle et les fonctions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Conformément au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C alinéa 7 du IV), la CLECT remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Madame le Maire présente donc le rapport du 10 juillet 2019 concernant la prise de compétence fourrière animale chiens et chats par la CCHSAM et la restitution de compétences vers les communes : multisports ex CCAM et bibliothèque de Beaumont-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve les rapports de la CLECT du 10 juillet 2019,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Vente du véhicule FIAT Doblo.

Les élus discutent des modalités de vente du FIAT Doblo. Le véhicule sera cédé en l'état au plus offrant. La mise à prix est fixée à 500 euros. Les personnes intéressées devront déposer leur offre sous enveloppe cachetée au plus tard le 30 septembre 2019, 12h30. Le paiement sera à effectuer sous 15 jours et le retrait sera possible après confirmation du paiement par le Centre des Finances Publiques. L'annonce sera affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Construction d'un atelier communal.

Madame le Maire rappelle les motifs ayant conduit à abandonner le projet d'atelier rue du Pont du Gué. Elle laisse la parole à Monsieur Jean-Louis DROUIN qui présente des alternatives possibles. Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour étudier la réhabilitation et la transformation d'une partie des locaux de l'ancienne cantine et des garages situés place de l'Église. Monsieur Jean-Charles GESLAND demande si la surface sera suffisante ou s'il faut envisager une extension.

L'architecte en charge du projet de l'atelier est en train d'étudier la faisabilité du projet et d'estimer le montant des travaux nécessaires.

Lotissement route de Bèlevent : étude de sol.

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain route de Bèlevent sur lequel le Conseil Municipal envisage de construire un lotissement. Elle explique que dans le cadre de la convention qui lie la commune et le Syndicat mixte du Pays du Mans pour l'instruction des autorisations du droit des sols, ce dernier propose également d'accompagner et de conseiller les communes pour leurs projets d'aménagement. Il travaille dans ce cadre avec le CAUE de la Sarthe. Madame le Maire les a donc sollicités et rencontrés sur le terrain début juillet. Elle fait un compte-rendu de ce rendez-vous auquel était également présente Madame Françoise POTIER. Les principales remarques sont notamment :

- l'accès au lotissement, qui comporterait 6 à 8 maisons, se ferait par une route départementale, il faut donc que le Conseil Départemental donne son accord ;
- le terrain contigu, qui n'appartient pas à la commune, permettrait une meilleure desserte piétonne ou automobile ;
- enfin, la présence de zones humides nécessite de faire une étude de sol pour localiser plus précisément leur emplacement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la conduite d'une étude de sol.

Illuminations festives.

Les élus se sont déjà posés la question de la location pour les illuminations festives de fin d'année, mais aucune démarche n'avait encore été entreprise. Madame le Maire laisse la parole à M. Jean-Louis DROUIN qui présente les premiers éléments qu'il a recueillis en contactant des entreprises proposant ce service.

Installation d'un sèche-mains électriques à la salle polyvalente.

Madame le Maire présente les devis pour l'installation d'un sèche-mains électrique dans les sanitaires de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Groupe Pierre Le Goff d'un montant de 733,50 euros TTC et autorise Madame le Maire à procéder à l'achat.

Questions diverses.

- Concernant l'aménagement du plateau au croisement rue de la Croix de Pierre et de la route de Bèlevent, Madame le Maire annonce que c'est l'entreprise Trifault TP qui a été retenue pour un

montant de 81 634,20 euros T.T.C. Les travaux doivent démarrer le 23 septembre prochain. Une première réunion de chantier a eu lieu en présence de représentants du Conseil Départemental de la Sarthe puisque, d'une part, il s'agit de deux routes départementales et que, d'autre part, Madame le Maire a fait au printemps 2018 une demande d'effacement des réseaux aériens de ce secteur. Aussi, il était nécessaire de coordonner les travaux d'aménagement de sécurité et le futur enfouissement des réseaux aériens. Suite à cette réunion, le Conseil Départemental a d'ailleurs transmis le projet de délibération pour ces enfouissements et Madame le Maire le présente brièvement.

- Madame le Maire rappelle que la commune avait obtenu une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet d'atelier municipal. Suite à la décision du Conseil Municipal d'abandonner ce projet, elle en a informé la sous-préfecture et a demandé à ce qu'une partie de la subvention qui avait été accordée à la commune soit reportée sur le projet d'extension de l'éclairage public rue de Ballon.

- Madame le Maire rappelle que depuis deux ans, elle a mobilisé l'assurance dommages ouvrage pour une fuite au niveau du toit du restaurant scolaire. Suite aux différentes réunions avec l'expert et les artisans et aux recherches effectués, des travaux avaient été réalisés et le problème était normalement réglé. Or récemment, lors de fortes précipitations, l'eau a de nouveau ruisselé sur le mur du bureau et l'armoire électrique. Madame le Maire informe les élus qu'elle a de nouveau fait une déclaration auprès de l'assurance.

- La distribution des sacs ordures ménagères, dotation 2020, est en cours de préparation et les élus déterminent donc les jours et horaires des permanences pour le retrait des sacs, afin que la communauté de communes puisse imprimer les flyers qui seront distribués aux habitants.

- Assemblée générale de Familles Rurales le 27 septembre 2019.

- Le lundi 11 novembre 2019, une messe sera célébrée à 10h30 en l'Église de Maresché. Le défilé jusqu'aux Monuments aux Morts sera suivi d'un vin d'honneur et du Repas des Anciens.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 17 octobre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 21h40.